Syndicat
National de
l'Enseignement
Technique
Action
Autonome

NOUVELLE-CALÉDONIE

Secrétariat
Territorial

Nouméa, le vendredi 18 février 2022.

à

Monsieur l'Inspecteur Général,
Vice-Recteur de la Nouvelle-Calédonie,
Directeur Général des Enseignements

Réf : *JLG/CS/23/2022*

Objet : Réunion du Congrès du Snetaa

Monsieur le Vice-recteur,

J'ai l'honneur de vous informer que le Congrès du SNETAA Force ouvrière, sera organisé à NOUMÉA, le vendredi 18 mars 2022.

La durée de l'autorisation d'absence des participants (1 ou 2 jours) a été calculée en tenant compte des délais de route et de la durée prévisible de la réunion, sans que cela ne puisse excéder deux journées.

Les autorisations d'absence sont demandées dans le cadre de l'exercice du droit syndical prévu par le décret n° 82-447 du 28 mai 1982 art.12 paru au J.O. du 30 mai 1982.

Je vous prie de croire, Monsieur le Vice-recteur, en l'expression de mon profond respect.

Le Secrétaire Territorial
Jean-Louis GUILHEM

BP 8257
98807 NOUMÉA

tél. 79.91.42

snetaafonoumea@gmail.com
snetaanat@snetaa.org
www.snetaa.org